

La politique européenne de transport maritime au regard des enjeux de développement durable et des engagements climat

Déclaration du groupe des Associations

L'avis présenté aujourd'hui est éclairant et très utile. Il replace de façon directe la question du transport maritime au cœur des enjeux mondiaux de développement, dans un contexte international marqué par l'adoption récente d'une part des Objectifs de développement durable par l'ONU et d'autre part de l'Accord de Paris, lesquels pointaient l'impact du transport maritime sur le climat. Il était donc important et pertinent que le CESE se saisisse de ce sujet.

Le transport maritime constitue un enjeu planétaire, tant pour les hommes que pour leur environnement, d'autant plus dans le contexte où ce marché est en pleine expansion au niveau mondial. Nous espérons vivement que cet avis viendra nourrir la révision de la stratégie européenne de transport maritime, et la muscler sur les plans social et environnemental.

Notre groupe souhaite particulièrement insister sur trois axes de ses préconisations.

Le premier axe est celui de l'harmonisation sociale nécessaire au sein de l'Union européenne. Notre groupe soutient fortement toutes les préconisations visant à promouvoir une politique de l'emploi maritime ambitieuse, et notamment le conditionnement de l'octroi des aides publiques au respect de critères sociaux et environnementaux, et la proposition d'une politique de l'emploi des marins fondée sur des conditions de travail décentes. Pour combattre la distorsion de concurrence et la fuite des emplois hors de l'UE, il faut en effet lutter résolument contre le dumping social. Cela passera notamment par le renforcement des conditions sociales d'emploi dans le transport maritime, et la mise en œuvre des dispositions de la Convention du travail maritime de l'OIT, qui ne sont pas encore couvertes par la législation européenne. Cela passera aussi par un renforcement du contrôle sur les Conditions de travail et de bien-être des travailleurs sur les navires.

Le deuxième axe est celui portant sur la régulation du marché du démantèlement. Toutes les recommandations proposées par l'avis en la matière nous semblent particulièrement pertinentes, tant il est devenu urgent de développer une filière propre de démantèlement des navires, et de mettre en place un programme européen adossé au plan Juncker pour favoriser les investissements privés dans ce secteur et introduire la notion de responsabilité élargie des industriels du secteur.

Le troisième axe est celui de la réduction de l'impact environnemental de la filière. Toutes les recommandations visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et toutes les autres formes de pollution générées par l'activité de transport maritime sont évidemment essentielles.

Notre groupe regrette l'absence de préconisations sur la gouvernance mondiale du transport maritime : le droit international du transport maritime et les compétences de l'Organisation maritime internationale restent à ce jour l'un et l'autre très faibles et peu contraignants. Or le contexte du réchauffement climatique et la volonté collective d'atteindre les ODD en 2030, exigeraient davantage de cohérence entre les politiques publiques et davantage de régulation sociale et environnementale au niveau mondial, d'autant plus que l'Accord de Paris n'a intégré ni l'aérien ni le maritime dans les engagements de réduction de GES.

En conclusion, faisons le pari qu'une politique européenne forte, cohérente, et à la pointe d'un transport maritime exemplaire sera un levier fondamental pour que l'UE puisse porter avec force ces enjeux à l'échelle globale. Le groupe des associations remercie le rapporteur et la section. Il a voté l'avis.